Cinquante troisième année. - N° 232 A Dimanche 1er, lundi 2 et mardi 3 décembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1651

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

Ventes et cessions

434 657 375 RCS Versailles.
FACILITY SARL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 25000.00 EUR.
Adresse : 9, Rue Joseph Cugnot, 78570 Chanteloup-les-Vignes.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION L IMPRESSION Société par actions simplifiée Au capital de : 37 872,00 EUR Siège social 9 Rue Joseph Cugnot 78570 Chanteloup-les-Vignes N° RCS 582 085 908 RCS Versailles, est société absorbante FACILITY SARL Société à responsabilité limitée Au capital de : 25 000,00 EUR Siège social 9 Rue Joseph Cugnot 78570 Chanteloup-les-Vignes N° RCS 434 657 375 RCS Versailles, est société absorbée Actif : 1 255 590,00 EUR Passif : 887 476,00 EUR Actif net apporté : 368 114,00 EUR En rémunération de cet apport net, 1250 actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société L'IMPRESSION à titre d'augmentation de son capital social de 20000 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à une action de la société L'IMPRESSION pour deux parts sociales de la société FACILITY SARL. Montant prévu de la prime de fusion : 348 114,00 EUR La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FACILITY SARL depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société L'IMPRESSION. La société FACILITY SARL sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et R.236-8 du code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L.236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposée au greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES au nom des deux sociétés le 22 novembre 2019. Date du projet : 30/09/2019 Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Versailles au nom de la société L IMPRESSION le 26/11/2019 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Versailles au nom de la société FACILITY SARL le 26/11/2019.